

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : All-Bond SE / ACE All-Bond SE Part I

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Pour ordonnance seulement

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant :

Bisco, Inc. 1100 W Irving Park Road, Schaumburg, IL 60193 USA
1-847-534-6000, durant les heures d'ouverture normales
www.bisco.com

Représentant CE :

Bisico France, 208, allée de la Coudoulette, 13680 Lançon de Provence, France
Téléphone : 33-4-90-42-92-92

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC -- Centre de communication en cas d'urgence, ouvert 24 h/24
Amérique du Nord : 1-800-424-9300 Hors Amérique du Nord : 1-703-527-3887, appel en PCV/à frais virés acceptés

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets indésirables physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeur hautement inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP)

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/ d'éclairage/.../antidéflagrant.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

All-Bond SE / ACE All-Bond SE Part I

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P370+P378 - En cas d'incendie : Utiliser de la mousse, de la poudre d'extinction sèche, du sable sec pour éteindre
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient en utilisant les services d'une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux, excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] |
|--------------------------------|---------------------------|---------|---|
| éthanol/alcool à 85 % dénaturé | (N° CAS) 64-17-5 | 75 à 85 | Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 |

Texte intégral des mentions H : voir section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Évacuer la victime et lui faire respirer de l'air frais, et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche. Enlever immédiatement tout vêtement contaminé.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Donner du lait à boire. Boire beaucoup d'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Combustible. Liquide et vapeur hautement inflammables.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible d'émanations toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

All-Bond SE / ACE All-Bond SE Part I

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher la pollution des sols et des eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Utiliser une matière absorbante pour absorber les liquides déversés. Aviser les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux publiques.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et des autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et lier électriquement le conteneur et l'équipement de réception. Utiliser uniquement des outils anti-étincelants. Prendre des mesures de précaution pour éviter les décharges électrostatiques. Les vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient. Utiliser un équipement antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Température de manipulation : 20 à 25 °C

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mettre à la terre et lier électriquement le conteneur et l'équipement de réception.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Température de stockage : 20 à 25 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains :

gants de protection

Protection oculaire :

Protection du visage. Lunettes de sécurité. Masque oculaire de protection

Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide transparent.

Couleur : Orange.

All-Bond SE / ACE All-Bond SE Part I

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|--|--|
| Odeur | : Odeur d'alcool. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Non applicable |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : > 78 °C |
| Point d'éclair | : ≈ 14 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : < 44 mm Hg |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : > 1 |
| Solubilité | : Miscible avec l'eau. Eau : Miscible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeur hautement inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Éviter tout contact avec des surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (dermique) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Non classé |

| éthanol/alcool à 85 % dénaturé (64-17-5) | |
|--|-----------------|
| DL50 orale rat | 7 060 mg/kg |
| DL 50 cutanée rat | N/A |
| DL50 cutanée lapin | N/A |
| CL50 inhalation rat (ppm) | 20 000 ppm |
| CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h) | N/A mg/litre/4h |

| | |
|--|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |

All-Bond SE / ACE All-Bond SE Part I

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

| éthanol/alcool à 85 % dénaturé (64-17-5) | |
|---|-----------------------------|
| LOAEL (oral, rat) | N/A mg/kg de poids corporel |
| LOAEL (cutané, rat/lapin) | N/A mg/kg de poids corporel |
| LOAEC (inhalation, rat, gaz) | N/A ppmv/4h |
| LOAEC (inhalation, rat, vapeur) | N/A mg/litre/4h |
| LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée) | N/A mg/litre/4h |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

| éthanol/alcool à 85 % dénaturé (64-17-5) | |
|--|----------------------------------|
| LOAEL (oral, rat, 90 jours) | N/A mg/kg de poids corporel/jour |
| LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours) | N/A mg/kg de poids corporel/jour |
| LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours) | N/A ppmv/6 h/jour |
| LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours) | N/A mg/litre/6 h/jour |
| LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/émanations, 90 jours) | N/A mg/litre/6 h/jour |

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

| éthanol/alcool à 85 % dénaturé (64-17-5) | |
|--|-------------|
| CL50 poisson 1 | 14 000 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets indésirables

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Informations supplémentaires : Les vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1170

N° ONU (IMDG) : Non applicable

N° ONU (IATA) : 1170

N° ONU (ADN) : Non applicable

N° ONU (RID) : Non applicable

All-Bond SE / ACE All-Bond SE Part I

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|---|--|
| Désignation officielle de transport (ADR) | : ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) / SOLUTION D'ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION) |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (ADN) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (RID) | : Non applicable |
| Description du document de transport (ADR) | : UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) / SOLUTION D'ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION), 3, II, (D/E) |
| Description du document de transport (IATA) | : UN 1170 , 3 |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

| | |
|---|-----|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADR) | : 3 |
| Étiquettes de danger (ADR) | : 3 |



IMDG

| | |
|--|------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) | : Non applicable |
|--|------------------|

IATA

| | |
|--|-----|
| Classe(s) de danger pour le transport (IATA) | : 3 |
|--|-----|

ADN

| | |
|---|------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADN) | : Non applicable |
|---|------------------|

RID

| | |
|---|------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport (RID) | : Non applicable |
|---|------------------|

14.4. Groupe d'emballage

| | |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR) | : II |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IATA) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (ADN) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (RID) | : Non applicable |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|--------------------------------|--|
| Dangereux pour l'environnement | : Non |
| Polluant marin | : Non |
| Autres informations | : Pas d'informations supplémentaires disponibles |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport terrestre

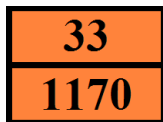
| | |
|---|---------------------|
| Code de classification (ADR) | : F1 |
| Dispositions spéciales (ADR) | : 144, 601 |
| Quantités limitées (ADR) | : 1I |
| Quantités exemptées (ADR) | : E2 |
| Instructions d'emballage (ADR) | : P001, IBC02, R001 |
| Dispositions relatives aux emballages mixtes (ADR) | : MP19 |
| Instructions relatives aux citernes portables et aux conteneurs en vrac (ADR) | : T4 |
| Dispositions spéciales relatives aux citernes portables et aux conteneurs en vrac (ADR) | : TP1 |
| Code de citerne (ADR) | : LGBF |

All-Bond SE / ACE All-Bond SE Part I

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Véhicule pour le transport des citernes : FL
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales pour le transport -
Fonctionnement (ADR) : S2, S20
Numéro d'identification du danger (n° Kemler) : 33
Plaques oranges :



Code de restriction en tunnel (ADR) : D/E
Code EAC : •2YE

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. UE-Réglementations

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : N'est pas soumis à 12. BImSchV (Ordonnance sur les incidents dangereux)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : L'éthanol/alcool à 85 % dénaturé est répertorié

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : L'éthanol/alcool à 85 % dénaturé est répertorié

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : L'éthanol/alcool à 85 % dénaturé est répertorié

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : L'éthanol/alcool à 85 % dénaturé est répertorié

Danemark

Remarques concernant la classification : Les recommandations concernant la gestion d'urgence pour le stockage des liquides inflammables doivent être respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16 : Autres informations

Date de révision :

Texte intégral des phrases H et EUH :

All-Bond SE / ACE All-Bond SE Part I

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|--------------|---|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, Catégorie 2 |
| H225 | Liquide et vapeur hautement inflammables |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit